

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

AZOTH Arts Center - association AZOTH Dance Theatre

Article 1. Réservation et Disponibilité

Les réservations peuvent se faire par Internet ou sur place. Les places étant limitées, il est conseillé de réserver à l'avance via le site internet www.azothdancetheatre.com/center. Les places sont attribuées au fur et à mesure, dans l'ordre d'arrivée des réservations et selon les disponibilités, la date et l'heure de réservation faisant foi.

Tout atelier danse avec moins de 4 personnes ne pourra voir lieu. Pour les autres ateliers, le minimum de participants est de 3.

Article 2. Paiement

Sur place, les règlements peuvent être effectués en liquide ou par chèque bancaire ou postal (uniquement les chèques compensables en France). Les paiements par carte bancaire sont possibles uniquement en ligne, sur le site www.azothdancetheatre.com/center

Article 3. Limite de validité des cartes temps et danse

Les cartes ont une limite de validité de 6 mois, à partir de la date d'achat.

Article 4. Décompte et suivi des utilisations des cartes temps et danse

A chaque réservation, les heures d'ateliers seront déduites des cartes des participant. AZOTH Arts Center conservera une version numérique et une version papier des cartes de chaque participant. Ces derniers pourront, sur demande, prendre connaissance du suivi des heures utilisées.

Article 5. Accès aux cartes temps et danse et utilisation

Les cartes ne sont accessibles qu'aux adhérents à AZOTH Dance Theatre, à savoir les personnes à jour de leur cotisation annuelle à l'association au moment de l'achat.

Les cartes temps sont nominatives, les heures ne peuvent pas être cédées à un tiers.

Article 5. Adhésion et cotisation

Pour adhérer à l'association, une cotisation annuelle obligatoire est à verser. L'adhésion est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours, soit une année civile. Les adhésions peuvent être prises tout au long de l'année. Le montant de l'adhésion pour l'année 2023 est fixé à 12€. Quel que soit la date d'adhésion, le montant de l'adhésion reste le même jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Les adhésions sont nominatives.

Article 5. Respect des locaux

Toute personne entrant dans les locaux doit respecter la propreté et l'intégrité des locaux, ceci inclus :

- l'hygiène et la propreté des toilettes
- ne pas manger dans les studios, ni boire d'autres boissons que de l'eau (sauf exception lors de goûters partagés organisés par l'association)
- retirer ses chaussures à l'entrée du studio

Article 5. Tenue et accès aux activités

- Les participants aux activités sont invités à porter une tenue décente, dans laquelle ils sont à l'aise.

- Les chaussures ne sont pas autorisées dans les locaux et doivent être obligatoirement laissées à l'entrée de ces derniers, à l'emplacement indiqué (sauf exception d'éventuelles baskets pour des ateliers de hip hop ou de chaussures de danse de salon pour le lady style ou les danses en couple, sous réserve que ce soit des chaussures propres dont l'utilisation est strictement limitée à ces activités).

- Toute personne avec un retard de 15 minutes ou plus ne pourra prendre part à l'activité (en respect de l'animateur, des autres participants et pour éviter les blessures en raison d'un manque d'échauffement). L'atelier restera dû.
- Les chaussettes antidérapantes sont interdites dans les studios
- Les téléphones, portables, bijoux, montres connectées et chewing-gums sont strictement interdits durant tous les ateliers et stage.
- Toute personne ne respectant pas ces règles sera invitée à simplement assister aux ateliers/stages, sans pouvoir y participer.

Article 6. Tournées, créations et représentations

Le planning peut subir des modifications ponctuelles, en fonction des activités de la compagnie (tournées, périodes de créations ou de résidence...). En cas de modification du planning ou d'ateliers annulés, ces derniers seront indiqués sur le site internet www.azothdancetheatre.com/center

Dans le cas d'une tournée, et si les ateliers doivent être annulés une semaine ou plus, la validité des cartes sera repoussée d'autant.

Article 6. Rétractation, remboursement et annulation

Tout achat est ferme et définitif. Les achats d'ateliers à l'unité et des cartes temps et danse ne peuvent donner lieu à un remboursement. La modification du planning des ateliers ne peut donner lieu à aucun remboursement. En cas d'annulation d'un atelier par AZOTH Arts Center, les cartes temps et danse seront recreditées du temps décompté pour le dît atelier annulé. Si le dît atelier avait été acheté à l'unité, le temps correspondant pourra être utilisé pour réserver tout atelier de la même durée.

En cas d'annulation de la réservation par un participant, ce dernier se verra recrediter le temps décompté pour le dît atelier annulé, sous réserve que l'annulation ai été effectuée au moins 24h avant l'heure de début du dît atelier. En cas d'annulation par un participant sous moins de 24h, l'atelier sera dû, à l'exception de toute annulation engendrée par une urgence médicale. Dans ce dernier cas, un certificat médical devra être fourni pour que le participant puisse être recredité du temps de(s) l'atelier(s) annulé(s).

Article 7. Pénalité pour retard de paiement

Suite à de trop nombreux retards de paiement (parfois de plusieurs mois) et d'impayés sur la saison 2022-2023, l'association est contrainte de mettre en place une pénalité pour retard de paiement.

Tout atelier ou stage doit obligatoirement être réglé le jour même. Si l'atelier ou le stage n'est pas réglé dans les 24h, une pénalité de 0,50€ par jour de retard de paiement sera ajouté au règlement dû.

Article 8. Responsabilité

AZOTH Arts Center décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration causée par un tiers, le participant étant responsable de ses biens personnels. Le participant aux activités renonce à prendre toute mesure contre AZOTH Arts Center dans les cas mentionnés ci-avant.

Tous les objets trouvés peuvent être remis aux animateurs, qui les déposeront dans un "lost & found". En cas de perte d'un objet, le participant pourra rechercher dans le "lost & found" si celui-ci s'y trouve.

Article 9. Photos et vidéos

En participant aux activités, le participant autorise la prise de photos et de vidéos, ainsi que leur diffusion à des fins strictement liées aux activités de l'association (presse, publicité, site web, communication...) sans limitation de durée ou de zone géographique

Article 10. Traitement des données personnelles

Les informations recueillies lors des réservations font l'objet d'un traitement informatique destiné au fichier participants d'AZOTH Arts Center. Les données ne sont utilisées que dans le cadre strict de la communication du centre. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations les concernant.

Article 11. Acceptation des conditions générales de vente

Une fois perception du mode de règlement pour une activité de l'association ou de la cotisation annuelle, l'adhérent accepte les présentes conditions générales de vente, pleinement et sans réserve.
